



RENCONTRE NATIONALE LE FRANÇAIS POUR TOUS

Paris, le 5 avril 2018

CISP Maurice Ravel

Compte-Rendu

La rencontre a réuni 43 structures différentes et 72 personnes.

En cette journée de grève à la SNCF de nombreuses personnes de province n'ont pas pu venir et participer.

Matinée sur le thème du plaidoyer

La matinée a été consacrée à l'appropriation par les personnes présentes du plaidoyer préparé par le comité de pilotage du collectif Le français pour tous, et à sa relecture critique.

Après-midi sur le thème « quelle mobilisation ? »

L'après-midi a été consacrée à la recherche d'idées de mobilisation(s) à venir pour le français pour tous, et à l'étude des leviers et des freins d'une mobilisation réussie.

Rappel historique

Depuis quelques années, différents acteurs qui se croisent dans la mise en place d'actions linguistiques ont été amenés à échanger sur les questions de l'apprentissage du français et de l'accueil des différents publics ayant besoin d'apprendre le français et d'apprendre à devenir autonome dans notre société. Différents événements ont eu lieu, à la fois rencontres et actions de mobilisation :

10 avril 2012 - Mobilisation inter-associative en réaction à la mise en œuvre de la labellisation Français Langue d'Intégration – FLI. Le FLI, un concept et un référentiel qui heurtent les valeurs et les principes des Centres Sociaux associatifs

25 septembre 2015 - Contribution des réseaux Fédération des Centres Sociaux, de la Cimade, du Radya et du Secours Catholique, à la réflexion du comité d'orientation mis en place par Matignon pour la création d'une nouvelle agence de la langue française.

Le 19 mai 2016 – 1^{ère} Journée d'échanges sur l'apprentissage du français organisée par la Fédération nationale des Centres Sociaux, la Cimade, le Radya, le Secours Catholique. Quels obstacles ? Quels enjeux ? Quel avenir ?

19 janvier 2017 – 2^{ème} Journée de mobilisation des acteurs associatifs et citoyens pour « Le français pour tous » organisée par les mêmes acteurs, formant le mouvement inter-acteurs Le français pour tous.

Un manifeste et un plaidoyer

Le manifeste Le français pour tous <http://lefrancaispourtous.fr/index.php/le-manifeste/> a été rédigé entre ces deux dernières journées par le Secours Catholique, la Cimade, la Fédération nationale des Centres Sociaux et le Radya.

Le manifeste a pour but de rassembler et de fédérer les acteurs autour des questions évoquées plus haut. Point de convergence et de questionnement, c'est un support pour aller plus loin. Il représente une étape de la réflexion collective et de l'expression des revendications que porte ce mouvement inter-acteurs. Il faut continuer à le diffuser et à le faire signer.

Janvier 2017 : début de la mobilisation Le français pour tous et de la signature du manifeste

L'étape suivante a consisté à rédiger **une proposition de plaidoyer portant nos revendications** :

Le plaidoyer décrit les enjeux de ce que produit l'apprentissage proposé par les structures en termes de rencontres, de vivre-ensemble, de cohésion sociale, de liaison et d'enrichissement collectif.

Le plaidoyer a pour but de mobiliser et d'interpeller.

Rappel des objectifs de la rencontre du 5 Avril 2018 :

1- Travail sur le plaidoyer : appropriation et relecture critique du plaidoyer

2 - Réflexion sur le thème de la mobilisation : quelle(s) mobilisation(s) pour le français pour tous ?

Engagement vers de nouvelles formes de mobilisation avec un élargissement géographique. Les leviers et les freins d'une mobilisation réussie.

L'objectif des acteurs réunis dans le Collectif Le français pour tous est un accès inconditionnel à la langue quels que soient le statut de la personne, sa nationalité, son âge, son sexe et son projet, critères souvent discriminants.

Pour rendre effectif ce socle commun du plaidoyer vers un Droit à la langue opposable, la proposition de plaidoyer soumise aux participants de la Rencontre du 5 avril regroupait les points suivants :

- Le droit des personnes à pouvoir choisir la structure de proximité qui leur semble la plus adaptée
- Le droit pour les structures accueillantes de pouvoir accueillir tous les publics sans discrimination
- La déconnexion de l'accès à l'apprentissage linguistique des conditions exigées pour la délivrance ou le renouvellement des titres de séjour
- La possibilité, au sein des structures, d'offrir des espaces de confiance où il y a de la qualité, de l'expérience, un accompagnement qui se fait dans la durée avec du temps disponible. Cela renvoie à la reconnaissance de l'expertise des structures et notamment des compétences des bénévoles impliqués dans ces dynamiques d'accompagnement.
- La généralisation et la consolidation des coordinations linguistiques territoriales dans ce qu'elles permettent d'apporter en termes d'articulation, de complémentarité, de diversité de l'offre adaptée aux personnes qui auront le choix d'aller vers l'offre la plus pertinente.
- La reconnaissance du rôle des structures comme acteur de la cohésion sociale : fonction d'intérêt général et de cohésion sociale que l'on revendique et que l'on doit pouvoir nous reconnaître.
- La sécurisation financière des structures par des conventions pluriannuelles et par une simplification des demandes de subventions pour les petites associations de quartier qui se perdent dans les méandres des demandes institutionnelles de financement.
- La sécurisation financière dans la durée des postes salariés qui sont en capacité, dans les structures qui peuvent recruter, d'assurer la pérennité des actions et la formation.

1 - Travail sur le thème du plaidoyer

Relecture critique du plaidoyer proposé

Synthèse

1

« Nous revendiquons le **droit pour les personnes de choisir la structure de proximité** qui leur semble la plus adaptée pour apprendre le français »

Donner la parole aux publics. Faire plus apparaître dans le document la parole des apprenants.

Pour les apprenants, choisir la structure de son choix mais ne pas s'inscrire dans plusieurs structures, car il y a des inscriptions multiples d'apprenants à plusieurs structures (« surbooking »).

Ajouter, du point de vue des apprenants, la gratuité des cours et des examens, l'accès aux ateliers à n'importe quel moment de leur vie en France quel que soit leur niveau et leur statut administratif.

A mettre en lien avec le Point 6 pour pointer le besoin d'une articulation indispensable entre les formations de l'OFII et les autres actions linguistiques, pour ne pas balader les apprenants.

2

« Nous revendiquons le **droit d'accepter dans nos actions linguistiques tout public sans condition de statut, de nationalité, d'âge ou de projet d'apprentissage** »

Lié au Point 3, en ajoutant, après « le droit », « les moyens ». Lié indiscutablement à la question des financements.

Quel que soit le statut mais aussi, quel que soit le sexe.

Dissocier l'accès à la langue de l'accès au séjour.

La question de l'accueil inconditionnel est primordiale. Aucune condition. L'accès à la langue devrait être un service public. A relier donc à la notion de service public et d'inscription dans le droit.

Structures en capacité de pouvoir répondre à la demande / au projet d'apprentissage (si exprimés) des participants.

Répondre aux besoins et aux projets des participants nécessite l'adaptabilité, la réactivité des structures. Répondre à des besoins ce n'est pas mettre des personnes dans des cases.

Ne pas imposer des projets aux structures.

3

« Nous demandons que **l'apprentissage du français soit déconnecté des conditions exigées pour la délivrance ou le renouvellement des titres de séjour** »

Lié au Point 2

Nous ne nions pas que l'apprentissage du français soit une priorité mais nous nous opposons à la sanction par la maîtrise d'un certain niveau de français pour l'obtention et le renouvellement des titres de séjours.

Point sujet à interprétation. Réécrire le point 3 en précisant les différents points de discrimination : type de migrants, langue, différences femmes-hommes.

L'exigence de l'oral et de l'écrit est discriminante pour les personnes ayant été peu ou pas scolarisées.

4

« Nous demandons la **reconnaissance de nos expertises** qui facilitent l'accès aux droits et l'autonomie des personnes grâce à des démarches d'apprentissage favorisant la découverte des espaces sociaux et des services publics »

Lié aux points 5 et 7, afin de tendre vers une reconnaissance plus globale.

Insister pour que l'apprentissage et ses modalités ne deviennent pas une injonction.

Une reconnaissance claire de l'expertise des structures par l'État est nécessaire. On peut imaginer que si on arrive à faire reconnaître officiellement par l'État le rôle et l'expertise de certaines structures, elles bénéficieront forcément d'un financement.

Attention aux risques de perte d'indépendance liés à une éventuelle reconnaissance officielle.

5

« Nous demandons la **création d'une reconnaissance des compétences des bénévoles** nombreux dans les associations

Relier les points 4 - 5 - 7

Reformuler ce point en insistant sur la diversité des apports des bénévoles, la valorisation de leurs compétences. A travers le bénévolat on se substitue finalement au travail de l'État. Inscire « compétences et richesse du bénévolat ».

Reconnaissance de la place de nos structures dans les prises de décisions étatiques, reconnaissance de nos actions, oui, mais attention à ne pas « labelliser » la reconnaissance des compétences et du travail des bénévoles en voulant les valoriser : reconnaissance pourrait être synonyme de « standardisation » des profils des bénévoles, et d'un enfermement dans des critères. Ne pas se retrouver coincé par ce qui pourrait devenir ensuite des critères d'exigences de niveaux des bénévoles qui nous brimerait et nous enfermerait.

Souhaitons-nous que les pouvoirs publics viennent nous dire si nos bénévoles sont compétents ou pas ? Si non, il est donc nécessaire que cette reconnaissance soit celle des pairs, celle de la profession, en prenant exemple notamment sur le Comité de la Charte, afin d'éviter sur ce point une ingérence de l'État. La question de la VAE est posée.

Avoir à l'esprit que la reconnaissance des compétences des bénévoles et la professionnalisation des acteurs seraient à considérer différemment si on entrait dans le Droit opposable à la langue.

6

« Nous demandons la **consolidation et la généralisation des coordinations linguistiques territoriales** afin de donner les moyens à toute association de quartier de s'inscrire dans une offre diversifiée permettant des parcours accessibles à tous »

En lien avec le Point 1. Et avec la question des moyens.

Préciser le rôle des coordinations.

Manque de clarté et de visibilité dans les parcours, y compris des actions de l'État, entre OFII et associations de proximité qui tiennent plus compte de la personne et de ses contraintes. Les personnes n'ont pas à être baladées entre formations OFII et les autres actions linguistiques. Besoin d'articulation. Espoir de pouvoir travailler vraiment avec l'OFII.

Peu d'articulations entre les structures entre-elles, pourtant nécessaire à la mise en évidence de leur complémentarité, et pour aider au choix par les apprenants (et pour aider aussi à l'orientation par les coordinatrices). Choisir sa formation signifie pluralité de l'offre et accès à l'information sur les offres.

Une meilleure visibilité, donc, tant pour les formateurs que les apprenants, de l'offre linguistique et sociale.

7

« Nous demandons à l'État de **reconnaître notre rôle en termes de cohésion sociale** »

Le rôle d'acteur de la cohésion sociale des structures de proximité est vraiment à mettre en avant et à faire reconnaître. Ne pas oublier qu'elles permettent l'ouverture de la voix de personnes privées de leur expression, ce qui renforce la vitalité démocratique locale. Ce rôle majeur implique des moyens pour l'accueil et la professionnalisation des intervenants. Mettre ce point plus haut dans la « hiérarchie » des points.

8

« Nous demandons la **sécurisation de nos financements avec des subventions pluriannuelles**, la création d'un **dossier unique de subvention** en direction des différents financeurs »

9

« Nous demandons des **moyens pour salarier de façon stable et pérenne les professionnel-le-s chargé-e-s de la coordination et des formations** »

Constat :

-Critères de financements compliqués et discutables, avec des niveaux de complexité (commune, département, État, Europe), des procédures différentes par niveau, par territoire. Absurdité du système des subventions.

-Des appels à projets courts (1 an) = inégalité d'accès aux financements et subventions / Volonté de pérenniser.

-La taille de certaines structures, leur manque de moyens, leur isolement en milieu rural, ..., font qu'il y a une grande inégalité dans l'accès aux subventions et aux financements en général.

Nécessité :

-Plus de ressources pour l'accompagnement : le droit est une chose, si on n'a pas les moyens -par les financements sécurisés- de salarier les employés, de former les bénévoles, de consolider la coordination linguistique, la mission de la structure sera menacée.

-Des subventions au projet et au prorata des statuts des publics, des moyens pour encadrer et professionnaliser les bénévoles, des moyens matériels (locaux, ...)

Autres revendications

Le français pour tous ne doit pas être perçu comme une nouvelle assignation :

-Valoriser les langues maternelles, c'est, par une approche inclusive, poser le socle des valeurs et affirmer la posture d'ouverture indispensables à l'accompagnement.

-Inscrire Le français pour tous dans la richesse du multilinguisme, en opposition à un français normatif et obligatoire.

« Il faut apprendre le français » c'est différent de « il faut tendre vers l'autonomie et l'émancipation, ce faisant on apprend le français »

Rentrer dans une nouvelle langue nécessite de réutiliser les stratégies d'apprentissage que l'on a utilisé pour apprendre une autre langue, y compris si ce n'est qu'une langue orale. Ces stratégies on les utilise dans les approches plurielles. Nous travaillons avec des gens qui ont beaucoup de connaissances même si cela ne se voit pas à cause de la barrière de la langue, mais, au-delà du point de vue humaniste, ces approches plurielles, expérimentées depuis une dizaine d'année, constituent un outil pédagogique, un outil pour lever des freins à l'apprentissage d'une nouvelle langue.

Ajouter au Point 1, du point de vue des apprenants, la gratuité des cours et des examens, et l'accès aux ateliers à n'importe quel moment de leur vie en France quel que soit leur niveau.

Inscrire dans le manifeste ce qu'est l'apprentissage, et les échanges culturels -l'interculturalité- autour de l'apprentissage, qui sont obligatoirement des échanges d'humanisme. Accompagnement global.

Présentation des points à revoir éventuellement en fonction des valeurs sous-jacentes :

Il faut s'interroger : sur les 9 points, quelles sont les valeurs qui portent les moyens que nous demandons ?

Il y a des revendications de l'ordre des valeurs et des revendications plus pragmatiques et plus techniques pour la question de la mise en œuvre de ces valeurs.

Commentaires

Requestionner l'expression Droit à la langue opposable. Remettre le Droit à la langue opposable en haut du document, pour orienter sur l'apprenant, et dire comment on aboutit au Droit à la langue opposable en 9 revendications.

Attention à la mise en place d'un Droit à la langue opposable par l'État qui impliquerait peut-être la création de structures dédiées et sous son contrôle au détriment de notre tissu associatif !

Attentif à la question du Logo. La portée du logo n'est pas convaincante.

Français pour tous renvoie à la question de la nationalité, corriger : « **Le** français pour tous ».

On demande en tant qu'association la liberté totale pour défendre ce en quoi on croit, les méthodes, la reconnaissance, le financement, ... mais il faudra bien un jour articuler les actions politiques avec celles des associations : se préparer donc un jour à discuter, à négocier pour trouver des accords et, malgré tout, avancer.

Envisager la confrontation possible entre ce que nous sommes ici en train de décliner avec le plaidoyer et les politiques des pouvoirs publics :

Il y a bien sûr une ligne de démarcation, mais il y a aussi une réelle différence entre la politique globale d'un gouvernement (les décisions qu'il va prendre) et certaines politiques territoriales menées dans les régions, les départements, les communes, une « faille » qui devrait nous aider à faire passer le message et à œuvrer.

Sur le besoin de complémentarité et de cohérence entre les différents acteurs locaux. Il y a aura toujours des missions confiées par les pouvoirs publics à des structures « professionnelles » pour mettre en œuvre des politiques d'État, et, par ailleurs, les missions que les associations s'attribuent.

D'ailleurs dans notre représentation il y a cette mixité d'acteurs : associations avec des acteurs qui sont des professionnels salariés et des structures (Cimade, Secours Catholique) où les actions sont entièrement menées par des bénévoles, avec aussi beaucoup de professionnalisme.

Améliorer encore l'accompagnement. Développer les ressources à destination des structures.

Rappeler que l'accompagnement par les structures de proximité n'est pas que linguistique mais global.

Renforcer les structures en milieu rural, elles font face à des enjeux différents.

Questionner les politiques publiques et le dispositif mis en place : il y a de l'argent sur le dispositif OFII mais mal utilisé.

Votes

Les points 2 et 8 ont emporté le plus de voix.

2 - Travail sur le thème de la mobilisation :

Quelle(s) mobilisation(s) pour le français pour tous ? Les leviers et les freins d'une mobilisation réussie.

Synthèse

Synthèse des principales idées de mobilisations imaginées

- Une journée nationale « Cours géant » sur le modèle de celles organisées à Marseille et Paris, une date commune pour des mobilisations dans toute la France (sur le choix de la date, au moment de la rentrée scolaire, au moment de la semaine de la Francophonie en mars ?)
- Une marche qui partirait du niveau local pour arriver au niveau national à Paris ou du très local aux préfectures, avec des animations pour intéresser les passants
- (En parallèle ?) Une grève nationale des structures, des bénévoles et des professionnels pour rendre visible (dans la rue) les participants des structures (salariés, bénévoles, apprenants / bénéficiaires)
- Envoi du manifeste à tous les députés et sénateurs par la coordination nationale du collectif, à tous les élus locaux par les structures locales, pour demander des rencontres avec les élus (maires et députés / sénateurs)
- Créer un observatoire du Français pour tous (outil d'information du grand public et d'objectivation des dépenses et réalisation en termes d'apprentissage du français), cet observatoire compilerait, entre autres, les informations sur les baisses de financement en les traduisant en exemples concrets (nombre de bénéficiaires en moins, nombre de postes supprimés, actions non réalisées...)

Les leviers

Une mobilisation qui allie plaisir et convivialité, une action hors les murs de nos structures

S'inscrire dans un temps long pour ne pas qu'une mobilisation en chasse une autre.

Une mobilisation récurrente permet de maintenir le niveau de la mobilisation.

S'appuyer sur les apprenants / bénéficiaires (pour cela, traduire le manifeste et le plaidoyer dans plusieurs langues)

En faire un objectif pédagogique pour permettre aux bénévoles et aux apprenants d'y participer (forte motivation)

Les temps de préparation des actions de mobilisation peuvent être des ateliers à part entière de type « ASL mobilisation » bénévoles + apprenants (pas seulement la préparation mais aussi le retour sur les actions et leur valorisation)

Valoriser les parcours et histoires de vie

Créer une boîte à outils pour organiser une mobilisation (comment s'organiser ? fiche appropriation du plaidoyer, idées d'animations, argumentaires pour une rencontre avec un élu...)

Les responsables de structures doivent partager leurs difficultés financières.

Les responsables de structures doivent reposer la question de fond : on accueille qui ? comment ?

Présenter et insister dans nos messages sur les publics accueillis et leurs besoins.

Communication

Passer par les réseaux sociaux / newsletters

Créer des outils « marketing », symboles, identification : hymne, badges, tee-shirt, ...

Mettre à disposition de chaque structure une affiche « Le français pour tous » pour affichage dans les structures

Entrer dans des journées culturelles (Printemps de poètes, semaine de la Francophonie), profiter des débats en ce moment sur la loi Asile Immigration

Structuration

Créer localement des collectifs dédiés s'ils n'existent pas déjà

Travailler sur les enjeux de la mobilisation avec tous les acteurs d'une structure

Mobiliser les élus favorables, des personnalités (spectacle, monde culturel, universitaires...)

Les freins

Mobilité des apprenants, des bénévoles.

Manque de moyens financiers.

Population étrangère mal perçue dans l'espace public.

Pas de relais politique.

Structuration

Absence de coordination entre associations.

Divergence de vues d'une association à l'autre. Divergences internes dans les structures elles-mêmes.

Isolement des structures, des personnes, notamment dans les territoires ruraux où la distance et les questions de transports sont des freins.

Organisation de la mobilisation

Absence de lieu identifié.

La charge de travail des professionnels freine leur possibilité de se mobiliser.

Les autorisations d'occupation de l'espace public.

La sécurité des apprenants.

Les écueils

Effet pétition : « j'ai signé, je pense que ça suffit ».

Rester dans l'entre-nous.

Ecueil médiatique : ne pas en faire un sujet trop compliqué, de spécialistes, besoin de pédagogie pour les médias et pour le grand public.